



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Luxembourg, le 16 JAN. 2020

Le Ministre des Communications
et des Médias

Personne en charge du dossier:
Josiane MEYENBURG
☎ 247 - 86710

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
17 JAN. 2020

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2338 Luxembourg

Objet: Réponse commune de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias, et de Monsieur Etienne SCHNEIDER, Ministre de l'Economie, à la question parlementaire n°1561 du 03 décembre 2019 de Madame la Députée Viviane REDING au sujet « Infrastructure 5G suite à la nouvelle concession accordée à SES ASTRA pour la période 2022 à 2041 »

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias et de Monsieur le Ministre de l'Economie, à la question parlementaire n° 1561 du 03 décembre 2019 de Madame la Députée Viviane REDING.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre des Communications
et des Médias

Xavier BETTEL

Réponse commune de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias, et de Monsieur Etienne SCHNEIDER, Ministre de l'Economie, à la question parlementaire No 1561 du 3 décembre 2019 de Madame la Députée Viviane REDING

La FCC est l'autorité aux Etats-Unis qui est compétente pour l'octroi des licences pour les réseaux de communications mobiles. En ce qui concerne la procédure d'enchères envisagée par la FCC pour les fréquences utiles à la 5G, je ne dispose pas d'autres informations que celles qui sont dans le domaine public.

En Europe les fréquences identifiées pour l'introduction de la 5G empiètent également sur une partie de spectre utilisé pour les communications par satellite. Etant donné l'importance des stations terriennes de SES à Betzdorf, le gouvernement a recherché un arrangement avec SES permettant l'utilisation des fréquences de la bande en question pour la 5G au Luxembourg.

Alors que SES s'était déjà déclarée prête à faciliter l'utilisation des fréquences en-dessous de 3.700 GHz, le récent accord sur le renouvellement de la concession a permis d'obtenir l'accord de l'opérateur de satellites de libérer d'ici le 30 juin 2020 le spectre en-dessous de 3.800 MHz, à condition de préserver une bande de garde suffisamment large pour éviter des interférences par des émissions hors bande dans la bande de fréquences 3.800-4.200 MHz, utilisée pour les communications par satellite. Ainsi les fréquences en-dessous de 3.750 MHz seront disponibles pour la 5G au niveau national, ce qui a permis d'augmenter la quantité de spectre disponible pour la 5G de 50 MHz (280 MHz à 330 MHz).

Les fréquences seront ainsi libérées à partir du 1^{er} juillet 2020. Cette date correspond aussi à celle fixée par l'Union européenne pour la libération de l'autre bande de fréquences destinée à la 5G, à savoir la bande des 700 MHz, par les services de télévision numérique terrestre. La procédure d'attribution des fréquences pour la 5G devrait aussi être terminée dans les mêmes délais.

Ainsi le déploiement des réseaux 5G pourra commencer au cours du deuxième semestre 2020, de sorte que les premières applications 5G pourront démarrer avant la fin de l'année 2020. Les premiers pilotes pourront déjà être lancés plus tôt.